

CONTRAT de PRET INSTRUMENT DE MUSIQUE

A bien vouloir nous retourner complété et signé 1ex. Elève vous sera retourné par courrier

- . L'instrument doit faire l'objet des soins les plus scrupuleux en respectant les instructions indiquées par les professeurs. Le prêt d'instrument est concédé à un élève en fonction des stocks disponibles.
- . Un état de l'instrument est constaté en début et fin de période de prêt (cosigné par l'emprunteur, le professeur et la direction). L'entretien courant et la révision générale finale est à la charge des familles à l'issue des du prêt, afin que l'instrument soit restitué dans l'état où il a été prêté.
- . En cas de détérioration de l'instrument de prêt provoquée par l'élève, les réparations seront à la charge de la famille concernée.
- . Conformément aux conditions d'inscription du Conservatoire, je m'engage à présenter l'instrument à la Direction du Conservatoire à tout moment et sur simple demande, et à restituer au plus tard à l'issue de la présente année Scolaire en cas de non réinscription.

Je soussigné(e), M./Mme
Adresse :
certifie avoir emprunté au Conservatoire départemental de Musique des Alpes Maritimes pour l'année scolaire et au bénéfice de l'élève dont j'assume la responsabilité en tant que
NOM ET PRENOM :
l'INSTRUMENT DE MUSIQUE :

Etat de l'instrument de musique à l'emprunt

<u>Observations</u> :		
-		
-		
_		
_		
-		
_		
Fait à, le	 Lu et approuvé – Signatures	
,	Eu et approuve signatures	
Responsable/Bénéficiaire	Le professeur	La direction CDMAM
<u>Etat de l'inst</u>	<u>rument de musique à </u>	<u>l'emprunt</u>
Observations :		
-		
_		
_		
_		
_		
-		
-		
Fait à, le	 Lu et approuvé – Signatures	
,	Lu et approuve – signatures	
Responsable/Bénéficiaire	Le professeur	La direction CDMAM